

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 03651 Numéro SIREN : 884 878 976 Nom ou dénomination : AAIM
--

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2022 sous le numéro de dépôt 27045

Certifié conforme à l'original *[Signature]*

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2021 14			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	6 281	414	5 867		5 867	
	Autres immobilisations corporelles	8 515	967	7 548		7 548	
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		14 796	1 381	13 415		13 415	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	36 060		36 060		36 060	
	Autres créances	6 615		6 615		6 615	
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	29 279		29 279		29 279	
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	71 954		71 954		71 954	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	86 749	1 381	85 368		85 368	

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 12 OCT. 2022
SOUS LE N° 27045

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/08/2021 14	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000		1 000	
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	64 101		64 101	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	65 101		65 101	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	1 026		1 026	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	518		518	
	Dettes fiscales et sociales	18 023		18 023	
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	700		700	
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	20 267		20 267	
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	85 368		85 368	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

20 267

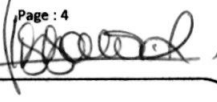
Certifié conforme à l'original *[Signature]*

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2021 14			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2019 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	130 873	1 780	132 653		132 653	
Chiffre d'affaires NET	130 873	1 780	132 653		132 653	
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1		1	
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)			132 654		132 654	
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 350		2 350	
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			46 963		46 963	
Impôts, taxes et versements assimilés			956		956	
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 381		1 381	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			4		4	
Total des Charges d'exploitation (II)			51 654		51 654	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			81 000		81 000	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Certifié conforme à l'original 

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/08/2021 14	31/12/2019 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)				
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	81 000		81 000	
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	16 899		16 899	
Total des produits (I+III+V+VII)	132 654		132 654	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	68 553		68 553	
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	64 101		64 101	

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

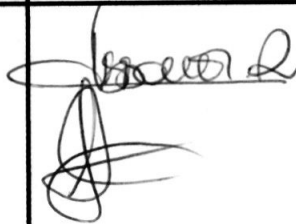
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Attestation de présentation des comptes

BEXCO CONSEIL

S.A.S. AAIM
Société par actions simplifiée - au capital de 1.000 euros
Siège social : 3 rue Auguste et Louis Lumière,
94190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
R.C.S. CRETEIL 881 211 379

FEUILLE DE PRESENCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 21 JANVIER 2022

ASSOCIES	Actions	VOIX	MANDATAIRES	SIGNATURES
Monsieur ABBOUTI Rachid	99	99	Président	
Monsieur AMALOU Mehdi	1	1	Associé	

Le Président certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que 2 actionnaires sont présents ou représentés, totalisant 100 actions ayant droit de vote, et auxquelles sont attachées 100 voix.

Monsieur ABBOUTI Rachid
Président.



S.A.S. AAIM
Société par actions simplifiée - au capital de 1.000 euros
Siège social : 3 rue Auguste et Louis Lumière,
94190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
R.C.S. CRETEIL 881 211 379

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE DU 21 JANVIER 2022

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 août 2021, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au Président quitus de sa gestion pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

Compte tenu du bénéfice de l'exercice, soit 64.100,95€, nous vous proposons l'affectation suivante :

- la somme de 100€ en constitution de la Réserve légale.
- la somme de 64.000,95€ dans le compte Report à nouveau.

Le compte report à nouveau créditeur s'élèvera donc à 64.000,95€

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé les distributions au titre des trois derniers exercices :

NEANT

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate qu'aucune convention visée à l'article L 223-19 du nouveau code de commerce n'existe et en prend acte.

QUATRIEME RESOLUTION

Monsieur ABBOUTI, en sa qualité de Président, n'a perçu aucune rémunération au cours de l'exercice, au titre de son mandat social.

Pour le prochain exercice, Monsieur ABBOUTI ne prévoit pas de se verser une rémunération.

MA R.A

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le 21 janvier 2022

Monsieur Rachid ABBOUTI, Président.

The image shows two handwritten signatures in black ink. The top signature is a cursive script, appearing to read 'Rachid Abbouti'. The bottom signature is a more stylized, abstract cursive mark.

S.A.S. AAIM
Société par actions simplifiée - au capital de 1.000 euros
Siège social : 3 rue Auguste et Louis Lumière,
94190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
R.C.S. CRETEIL 881 211 379

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 21 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt et un janvier, à dix huit heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale annuelle sur convocation du Président.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur ABBOUTI Rachid, titulaire de 99 actions
- Monsieur AMALOU Mehdi, titulaire de 1 action

Soit un total d'actions présentes ou représentées de 100 actions sur les 100 actions composant le capital social.

Monsieur ABBOUTI Rachid préside la séance en sa qualité de Président.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- l'inventaire, le compte de résultat et le bilan de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Approbation des comptes annuels ; quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation des conventions,
- Fixation de la rémunération du Président,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis lecture est donnée des rapports du Président. La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

MA R.A.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 août 2021, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au Président quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée :

- voix pour 100
- voix contre.....

DEUXIEME RESOLUTION

Compte tenu du bénéfice de l'exercice, soit 64.100,95€, nous vous proposons l'affectation suivante :

- la somme de 100€ en constitution de la Réserve légale.
- la somme de 64.000,95€ dans le compte Report à nouveau.

Le compte report à nouveau créditeur s'élèvera donc à 64.000,95€

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé les distributions au titre des trois derniers exercices :

NEANT

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée :

- voix pour 100
- voix contre.....

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate qu'aucune convention visée à l'article L 223-19 du nouveau code de commerce n'existe et en prend acte.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée :

- voix pour 100
- voix contre.....

MA

RA

QUATRIEME RESOLUTION

Monsieur ABBOUTI, en sa qualité de Président, n'a perçu aucune rémunération au cours de l'exercice, au titre de son mandat social.

Pour le prochain exercice, Monsieur ABBOUTI ne prévoit pas de se verser une rémunération.

Monsieur ABBOUTI n'a pas pris part au vote.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée :

- voix pour 1
- voix contre.....

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée :

- voix pour 100
- voix contre.....

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés.

